***SECRETARIAT GENERAL POUR L’ADMINISTRATION   
DE LA POLICE EN NOUVELLE-CALEDONIE***

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

**Pièce 3**

Marché de fourniture de carburants pour les services de l’Etat en Nouvelle Calédonie.

**N° SGAP988/CPF/2022/1219**

Le présent document comporte 04 pages numérotées de 01 à 04.

**SOMMAIRE**

**1– Nom et adresse de l’acheteur public**

**1 .1 – OBJET DU MARCHE……………………. …………………………..…3**

**2 – CARACTERISTIQUES DES CARBURANTS ………………...……….4**

**3 – CARACTERISTIQUES DES CARTES………………………………….4 à 5**

**4 –PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT ……………………………5 à 6**

4-1 Prix des fournitures

4-2 Mode de règlement des fournitures

**5 – RESERVE DE SECURITE………………………………………………..7**

**6 – CLAUSES DE RUPTURE DE MARCHE……………………………….7**

**7 – DUREE……………………………………………………………………..7**

**8 –ANNEXE**

**8-1 Liste de véhicules par service**

**8-2 Groupes électrogènes et sites de livraison**

1**–** NOM ET ADRESSE DE L’ACHETEUR PUBLIC

Ministère de l’intérieur

Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

Secrétariat général pour l’administration de la police en Nouvelle-Calédonie

9 bis rue de la République – centre-ville 98 800 Nouméa

Téléphone : 27 08 80

[sgap988-achat@interieur.gouv.fr](mailto:sgap988-achat@interieur.gouv.fr)

Type d’acheteur : ETAT.

**1.1 – OBJET DU MARCHE**

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de définir les conditions de livraison de carburants pour les véhicules de huit services de l’ État en nouvelle Calédonie ainsi énumérés : *l’agence française des fréquences, le Haut-commissariat de la République en Nouvelle Calédonie, la direction centrale de la police nationale en Nouvelle Calédonie, la direction de l’aviation civile, la direction régionale des douanes de Nouvelle Calédonie, le service pénitentiaire d’insertion et de probation de Nouvelle Calédonie, la direction de l’agriculture de la forêt et de l’environnement, et la cour d’appel de Nouméa.*

Le marché est alloti en huit lots.

* Lot 1 – L’agence française des fréquences.
* Lot 2 – Le Haut-commissariat de La République.
* Lot 3 – La direction centrale de la police nationale en Nouvelle Calédonie.
* Lot 4 – La direction de l’aviation civile.
* Lot 5 – La direction régionale des douanes de Nouvelle Calédonie.
* Lot 6 – Le service pénitentiaire d’insertion et de probation de Nouvelle Calédonie.
* Lot 7 – La direction de l’agriculture de la forêt et de l’environnement.
* Lot 8 – La Cour d’appel de Nouméa.

**2 – CARACTERISTIQUES DES CARBURANTS**

Les produits approvisionnés par le titulaire doivent être conformes aux spécifications en vigueur sur le territoire ainsi que les types de carburant exigés par les services. Le candidat fournira une fiche technique complète des fournitures qu’il propose.

**3 – CARACTERISTIQUES DES CARTES**

Elles seront libellées avec le nom de l’entité, du service et l’immatriculation du véhicule.  
Elles devront être valides sur l’ensemble des stations-service du fournisseur sur le territoire de la Nouvelle Calédonie y compris les îles Loyauté.

En outre, les huit services de l’Etat concernés par le groupement de commande pourront se voir dotés de cartes « Hors parc » permettant l’approvisionnement à la fois en carburants, en lubrifiants et d’avoir accès à la boutique et à l’achat. La liste sera communiquée lors de la signature du marché.

Tout changement dans le parc de véhicules doit être immédiatement porté à la connaissance du titulaire du marché. Les cartes des véhicules retirées définitivement de la circulation doivent lui être restituées sans délai.

Toute utilisation de la carte dans un point de vente agréé donne lieu à l’établissement d’un ticket signé par le porteur qui indiquera le kilométrage du véhicule concerné.

**4 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT**

**4-1 Prix des fournitures**

Les prix des fournitures s’entendent toutes taxes comprises.

Les prix de base applicables aux fournitures de carburants au titre du présent marché sont conformes aux tarifs fixés par avis du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiés au JONC.

En cas de variation des prix officiels, les prix de référence indiqués dans le présent marché seront automatiquement mis en conformité avec ceux des tarifs de carburants publiés au JONC. Voir paragraphe 2.3 du CCAP.

**4-2 Mode de règlement des fournitures**

Les fournitures sont réglées par application des tarifs des carburants le jour de la livraison moins la remise consentie par le titulaire figurant sur l’acte de décomposition du prix unitaire.

Le titulaire est rémunéré pour toutes les sujétions liées à la fourniture, l’approvisionnement, le chargement, le transport et le déchargement.

**5 – RESERVE DE SECURITE**

Le titulaire s’engage à maintenir dans trois stations-services de Nouméa, une réserve de sécurité au profit exclusif des véhicules des services de l’Etat. Cette réserve, destinée à faire face à une éventuelle crise des approvisionnements doit représenter un total de 10 000 litres d’essence et 15 000 litres de gazole (dont la répartition par services sera proportionnelle aux nombres de véhicules et suivant les missions spécifiques).

**6– CLAUSES DE RUPTURE DE MARCHE**

L’administration se réserve le droit de résilier le marché pour motif d’intérêt général, mais également en cas de tort imputable au fournisseur ou dans les cas d’une inexécution partielle ou totale du marché de la part du fournisseur.

**7 – DUREE**

Le présent marché est établi pour une durée d’un an ferme, reconductible deux fois.  
Il prendra effet à compter du 1er octobre 2022.

8 **– ANNEXE**

La présente annexe comporte les listes des véhicules desservies par ce marché. Ainsi que le nombre de groupes électrogènes répertoriés.

**Original signé**